

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL315

présenté par

Mme Bonnivard, M. Cordier, M. Cinieri, M. Sermier, Mme Meunier, Mme Audibert, Mme Boëlle,  
Mme Corneloup, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Valérie Beauvais, M. Dive,  
M. Hetzel, M. Vatin, Mme Serre, M. Jean-Claude Bouchet et M. Benassaya

-----

### ARTICLE 52 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le présent article s'applique également aux réunions du bureau de l'établissement public. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Étendre la possibilité de réunions à distance (visioconférence) pour les bureaux des EPCI

Il est proposé d'étendre au bureau des EPCI la possibilité d'utiliser la visioconférence pour la tenue de ses réunions.